

du chômage, la somme de \$140,000 était superflue à cette fin. Les 20 millions de dollars votés par le Parlement pour diminuer le chômage ont amené des municipalités rurales, qui n'en avaient pas les moyens, à emprunter de l'argent et à continuer leurs dépenses publiques. Il a été cause que ces municipalités se sont endettées pour se conformer à la convention et fournir leur quote-part des \$900,000 de déboursés accordés au Manitoba. A la même époque il y avait des fonds votés par le Parlement qui eussent dispensé les municipalités de verser un sou. L'emploi des fonds aurait occupé les chômeurs et les municipalités n'auraient pas été contraintes de faire de nouveaux déboursés.

J'ai à peu près terminé mes commentaires. Le Gouvernement a fait fi de la volonté du Parlement. Les députés deviennent la risée du pays. Un ministre s'en va, un autre entre en fonctions et les entreprises arrêtées par le ministère précédent restent en plan.

L'hon. H. A. STEWART: Monsieur le président, les prémisses de mon honorable ami sont fausses. Son argumentation pêche par la base et le reste de sa démonstration en souffre. A l'en croire, parce que le Parlement vote une certaine somme pour certains travaux, il faut exécuter les travaux dans l'année mentionnée. Que mon honorable ami se réfère aux crédits des années passées et il verra que cette pratique n'a jamais été suivie. Tout ce que signifie le vote d'une somme par le Parlement, c'est que le Gouvernement a une certaine somme à sa disposition pour procéder à certains travaux, quand il jugera la chose praticable.

M. BEAUBIEN: Puis-je poser une question immédiatement?

L'hon. H. A. STEWART: Faites donc.

M. BEAUBIEN: Sur quel principe repose le gouvernement responsable? Quand un ministre propose un crédit au Parlement, il est raisonnable de présumer qu'il a examiné la situation et est convaincu de la nécessité de la dépense.

L'hon. H. A. STEWART: Un ministre prépare ses crédits aussi bien qu'il peut et en s'appuyant toujours sur les renseignements qu'il reçoit. Parfois les renseignements sont imparfaits ou incomplets, et il est toujours loisible à un ministre d'examiner la situation en fonction de nouveaux faits. Mon honorable ami semble donner à entendre que c'est la première fois que des sommes inscrites dans les crédits sont inutilisées.

M. BEAUBIEN: Je n'ai pas prétendu cela. Le premier ministre, m'a accusé de ne pas sa-

voir autre chose que "juillet dernier", mais ma science est plus étendue.

L'hon. H. A. STEWART: Je veux bien faire comprendre que, dans l'emploi des fonds publics, le Gouvernement n'a pas procédé autrement que les gouvernements antérieurs. Je fais remarquer à mon honorable ami que pour l'année financière 1929-1930, les crédits se sont montés à 30 millions de dollars seulement, mais le département n'a dépensé que 25 millions. Mon prédécesseur a donc laissé une somme inutilisée de 5 millions de dollars. Dans l'année financière 1928-1929, il a obtenu 27 millions de dollars de crédits et n'a déboursé que 20 millions de dollars. Mon honorable ami constate donc que les autres ministres ont suivi la même ligne de conduite.

M. BEAUBIEN: Je n'accuse pas du tout un gouvernement antérieur.

Un MEMBRE: Pourquoi ne le blâmez-vous pas?

L'hon. H. A. STEWART: Je maintiens que ma conduite a été parfaitement légitime et sensée. Le simple fait que, par suite de certains renseignements ou sur la prière de députés ou d'autres, une somme soit inscrite aux prévisions budgétaires, n'oblige pas le Gouvernement à déboursier nécessairement le crédit inscrit. Analysons cette question: Dominion-City est un endroit petit, mais important sans doute. Mon honorable ami n'a cessé de se faire le champion vigoureux des intérêts de Dominion-City; seulement, comme il l'avoue lui-même, les recettes postales de l'endroit n'atteignent qu'un chiffre de \$1,300 et, du reste, il n'y a là aucun autre service public qu'il faille loger. Les appointements du receveur absorbent à eux seuls presque toutes les recettes postales. Si nous y construisions un bureau de poste, même au prix modique de \$10,000 que précise l'honorable député,— et je suis persuadé que pareille somme ne suffirait pas à ériger et meubler l'édifice,—les frais d'intérêt et d'entretien, le salaire du gardien et les autres dépenses causeraient un déficit assez considérable chaque année.

M. BEAUBIEN: A l'heure qu'il est tous les édifices publics accusent-ils un excédent?

L'hon. H. A. STEWART: Je ne conteste pas que nombre d'entre eux accusent un déficit. Seulement dans des petits endroits, la construction d'édifices publics à l'intention de services qui accuseront un déficit est une chose qui, par ce temps, ne me paraît pas légitimée. Lorsque les chiffres du trésor regorgent, sans doute peut-on fermer l'œil à ces déficits locaux; mais l'honorable député conviendra que tout gouvernement conscient de